



Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire Groupa Consultatif CSM-PA

Membres distingués des délégations gouvernementales,
Chers observateurs du COFI,

Avec la création en 2016 du programme-cadre de la FAO pour soutenir la mise en œuvre des Directives PA, le Comité des pêches de la FAO (COFI) a également salué le développement d'un cadre informel pour guider le premier. Le Cadre stratégique mondial à l'appui de la mise en œuvre des Directives PA (CSM-PA) a ainsi été créé pour faciliter la collaboration des détenteurs de droits et des parties prenantes et conduire à une planification cohérente et inclusive des travaux soutenus par la FAO. Le rôle joué par la société civile réunie dans l'espace d'alliance du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) pour soutenir la création des Directives PA a été reconnu par l'invitation faite à ses membres de devenir le Groupe consultatif du CSM-PA. En tant que détenteurs des droits de cet instrument international, le Groupe Consultatif joue un rôle dans la garantie de la nature inclusive et ancrée dans les droits de l'homme des Directives PA.

C'est pour cette raison que, avec les réseaux mondiaux de la société civile du CIP et d'autres réseaux régionaux de la société civile, nous avons créé des groupes consultatifs régionaux en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le rôle est de renforcer la collaboration entre les organisations de pêche à petite échelle, et de favoriser leur participation aux projets de mise en œuvre des Directives PA.

Nous considérons qu'il est primordial que les gouvernements et les institutions reconnaissent les communautés de pêche artisanale et les organisations de la société civile comme des acteurs essentiels, sans la participation desquels aucun changement réel ne peut avoir lieu. Nos méthodes de pêche, les connaissances indigènes et traditionnelles, la contribution essentielle et pourtant trop souvent négligée des femmes dans les activités post-récolte, et la sagesse intergénérationnelle profondément ancrée dans notre culture de la pêche sont les piliers de la préservation de la nature et de la vie pour les générations à venir.

C'est en tant que porteur de cette responsabilité que nous faisons part aux membres et observateurs du COFI de nos préoccupations et recommandations concernant l'urgence de prendre des mesures plus concrètes pour mettre en œuvre les Directives PA aux niveaux régional et national.

Nous voulons exprimer notre concert pour la façon dont les modalités de la 34ème session du COFI excluent de facto la société civile de la participation aux travaux du COFI. Des efforts doivent être faits pour rendre le processus du COFI plus participatif et permettre aux membres de la société civile de participer de manière significative à la discussion et à la prise de décision, en accord avec les principes de la gouvernance participative.



Cette situation est d'autant plus alarmante que la pandémie COVID-19 a gravement touché les pêcheurs artisanaux et les communautés autochtones, où qu'ils se trouvent dans le monde. Dans certains cas, les conséquences socio-économiques de COVID-19 ont été encore pires que les impacts biomédicaux. Pourtant, les efforts de secours et de soutien des gouvernements ont tendance à négliger les travailleurs pauvres, y compris les pêcheurs artisanaux, et n'atteignent pas ceux qui en ont le plus besoin. L'accès à des soins de santé adéquats est insuffisant. De nombreuses communautés de pêcheurs artisanaux et autochtones, dont la survie même est en jeu, sont acculées au pied du mur par le manque de soins de santé, la perte de leur travail et de leurs moyens de subsistance. Cette urgence nous touche encore plus, car elle vient s'ajouter aux dommages déjà irréparables que le changement climatique cause aux plans d'eau et aux océans.

Dans le même temps, 800 millions de personnes dans le monde devraient rejoindre les rangs des affamés à la suite de la pandémie COVID-19. Les appels se multiplient pour transformer le paradigme actuel des systèmes alimentaires en un paradigme qui permettrait d'avoir des régimes alimentaires sains et abordables, où les petits pêcheurs sont essentiels. Nous faisons partie de la solution à la crise. Nous fournissons du poisson sain et nutritif par le biais de chaînes de valeur locales et durables, et nous sommes la source de revenus et de moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des Directives PA et de leur approche holistique, basée sur les droits de l'homme, est plus pertinente et urgente que jamais. Nous appelons tous les membres du COFI à donner la priorité à la mise en œuvre des Directives PA en travaillant en étroite collaboration avec la société civile et à soutenir les communautés de pêche artisanale dans leur rôle essentiel de fournisseurs de nourriture et de gardiens des océans et des eaux intérieures dans le monde entier. Nous soutenons également la collaboration avec d'autres initiatives menées par la FAO qui soulignent l'importance des Directives PA, comme l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (IYAF2022) et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale.

Nous saluons également l'engagement renouvelé des gouvernements du Canada, de l'Indonésie, de la Norvège, du Pérou et de la Tanzanie envers les Amis des Directives du CSM-PA, et nous invitons d'autres délégations gouvernementales à se joindre à ce groupe. Leur rôle est crucial pour donner l'exemple à tous les autres gouvernements et acteurs impliqués dans la mise en œuvre des Directives PA.

Enfin, nous appelons à la création de la Plateforme de partage des connaissances du CSM-PA, un acteur clé du fonctionnement de la CSM-PA. Composée de représentants du monde universitaire et du secteur des ONG, le savoir-faire unique qu'ils apportent aux priorités définies par la société civile est crucial pour la conception de projets de mise en œuvre efficaces.

Nous espérons que ces recommandations seront entendues et prises en compte dans les déclarations finales du COFI. Nous avons entre nos mains un instrument international unique en termes d'importance et d'efficacité. Il est temps qu'il soit effectivement intégré dans les politiques nationales et mis en œuvre dans les territoires. Non seulement pour le bénéfice des communautés de pêche artisanale, mais aussi pour le bénéfice de nos écosystèmes et des millions de personnes pour lesquelles nous fournissons de la nourriture sur la table.

Pour plus d'informations,
<https://www.foodsovereignty.org/fr>
<http://www.fao.org/3/ca7737fr/CA7737FR.pdf>

